



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 5 novembre 2018  
Council Chambers  
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Guy Desjardins, maire  
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1  
Mario Zanth, conseiller du quartier 2  
Carl Grimard, conseiller du quartier 3  
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5  
Krysta Simard, conseillère du quartier 6  
Michel Levert, conseiller du quartier 7  
Diane Choinière, conseillère du quartier 8  
Helen Collier, directrice générale  
Monique Ouellet, greffière  
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

**1. Ouverture de la réunion**

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

**2. Prière**

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2018-245**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Carl Grimard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 12.2.  
Modification au règlement de zonage - 2164 Landry.

**ADOPTÉE**

**4. Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Le conseiller Michel Levert déclare un intérêt pécuniaire à l'item 11.3, car il est apparenté avec la personne nommée.

**5. Réunion à huis clos**

**RÉSOLUTION 2018-246**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

Item 5.1 - Effectifs - Département de l'informatique

**ADOPTÉE**

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h36 et retournent dans la salle du conseil à 19h23.

**RÉSOLUTION 2018-247**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

**ADOPTÉE**

**5.1 Effectifs - Département de l'informatique**

**6. Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

**7. Annonces**

La conseillère Diane Choinière annonce que les inscriptions pour le concours Épelle-moi Canada sont jusqu'au 31 décembre. Elle explique que ce concours s'adressant aux jeunes entre 6 et 14 ans permet le développement de l'apprentissage de la langue française. Elle ajoute que les organisateurs sont également à la recherche de bénévoles.

Le conseiller André J. Lalonde annonce que le 23 novembre à Clarence Creek aura lieu un souper spaghetti et fèves au lard afin d'amasser des fonds pour la famille de Gavin Shaw, jeune hockeyeur de la région atteint d'un cancer.

Le maire Desjardins annonce que dimanche les cérémonies pour le jour du Souvenir débutent à 10h à la salle des Chevaliers de Colomb et se dérouleront ensuite à l'hôtel de ville de Rockland à 11h.

## **8. Période de Questions/Commentaires**

Mme Suzanne Perron, 464 du Ruisseau, demande que le dossier des panneaux solaires de sa propriété soit considéré dans trois mois afin de lui permettre de faire ses propres recherches.

M. Rolland Labonté demande une mise à jour concernant la propriété de sa fille. Le maire Desjardins explique que les travaux sont terminés. Le maire Desjardins confirme qu'il va contacter M. Labonté lorsque le directeur d'infrastructure sera de retour.

Mme Monique Halloran, représentant Mme Hotte du 2164 rue Landry, demande de rejeter la demande de changement de zonage qui a pour but de réduire les DMS. Elle explique que ce changement va à l'encontre de plusieurs recommandations de la province, des experts de la Cité et des Comtés unis de Prescott et Russell. Le maire Desjardins explique qu'il y a déjà une propriété à 60 mètres. Mme Halloran ajoute que suite à ce changement de zonage, les frais et le fardeau lui seront transférés.

## **9. Items des membres du Conseil**

### **9.1 Résolution de membre de la conseillère Diane Choinière pour la vérification de la législation en matière de limite de vitesse**

#### **RÉSOLUTION 2018-248**

**Proposée par** Diane Choinière

**Appuyée par** Carl Grimard

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse a été limitée à 50 km/h partout dans la Cité incluant le rural;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Cité vérifie quelle loi provinciale limite la vitesse dans le rural à 50 km/h et qu'une copie soit remise aux membres du conseil; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Cité fasse une comparaison des secteurs ruraux avec les autres municipalités de Prescott et Russell.

**ADOPTÉE**

## **10. Items par consentement**

## **RÉSOLUTION 2018-249**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 5 novembre 2018, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 10 octobre 2018
- b. Comité plénier du 10 octobre 2018

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité consultatif du transport en commun - 19 avril 2018
- b. Conseil d'administration de la bibliothèque publique - 18 août 2018
- c. Comité de dérogation - 19 septembre 2018
- d. Comité d'aménagement - 5 septembre 2018

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 10 octobre 2018:

- a. Résolution pour augmenter la contribution à la réserve de la flotte

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 9 septembre 2018 au 6 octobre 2018, au montant brut de 825 613,68\$ et montant net de 592 658,33\$

**ADOPTÉE**

***Texte des résolutions adoptées par consentement, telles qu'identifiées dans la résolution 2018-249***

**10.3a. ATTENDU QUE** le conseil a approuvé une stratégie de gestion des actifs telle que décrite dans le plan corporatif de gestion des actifs INF2017-044; et

**ATTENDU QUE** le principe primaire de gestion des actifs inclut un modèle durable de financement; et

**ATTENDU QUE** les municipalités ont quelques options relativement au financement des actifs en capital; et

**ATTENDU QUE** la contribution actuelle de la Cité à la réserve de la flotte correspond à 260 000\$;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil autorise que la contribution à la réserve de la flotte soit augmentée annuellement de 50 000\$ pour les cinq (5) prochaines

années pour assurer une rentabilité et durabilité aux actifs de la flotte de la Cité;  
et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil accepte l'option 1 de la section du financement du rapport FIN2018-025 afin que la Cité construise sa contribution à la réserve des véhicules pour les prochaines années, en ayant pour but de financer les véhicules ayant une durée de vie inférieure à 20 ans à partir des réserves et ceux ayant une durée de vie supérieure à 20 ans à partir de la dette.

**10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les salaires payés pour la période du 9 septembre 2018, au 6 octobre 2018, au montant brut de 825 613,68 \$, et montant net de 592 658,33 \$, soient adoptés tel que recommandé.

**10.3b. Résolution pour retirer du terrain de la Cité les panneaux solaires appartenant au propriétaire du 464 du Ruisseau**

**RÉSOLUTION 2018-250**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Diane Choinière

**ATTENDU QUE** le comité plénier a reçu le 7 mai dernier la lettre de M. Jacques Taillefer, propriétaire du 464 du Ruisseau, relativement à l'empiètement de ses panneaux solaires sur la propriété municipale; et

**ATTENDU QUE** lors de cette réunion le comité plénier a mandaté l'administration de demander l'avis du conseiller juridique de la Cité afin d'évaluer la solution proposée par M. Taillefer; et

**ATTENDU QUE** les avis du conseiller juridique et l'assureur de la Cité démontrent qu'une entente avec le propriétaire doit être assortie de nombreux critères, lesquels peuvent être difficiles à rencontrer vu la situation actuelle;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil demande que les panneaux solaires appartenant au propriétaire du 464 du Ruisseau soient retirés du terrain de la Cité, tel que recommandé au rapport AMÉ-18-08-R.

**DIFFÉRÉE**

**10.3c. Résolution pour accepter une demande de remboursement des frais de demande de modification au règlement de zonage et d'approbation d'un plan d'implantation**

## **RÉSOLUTION 2018-251**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte la demande de remboursement complète des frais de demande de modification au Règlement de Zonage et d'approbation d'un plan d'implantation pour un montant de 4 790,00 \$ fait par Mme Lise Saumure, M. Sylvain Drouin et Mme Nathalie Drouin, à condition que l'entente de plan d'implantation soit signée avant le remboursement des frais.

**ADOPTÉE**

## **11. Rapports des Comités/Services**

### **11.1 Comptes payés**

#### **RÉSOLUTION 2018-252**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les comptes payés pour la période du 15 septembre 2018, au 14 octobre 2018, au montant de 8 428 632,99 \$ soient adoptés tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

### **11.2 Achat de deux systèmes de bande de patinoire – Parc Hammond & Laviolette**

Suite aux questions, M. Pierre Boucher confirme que la demande de travaux pour les bandes du parc Richelieu a été transmise aux employés.

#### **RÉSOLUTION 2018-253**

**Proposée par** Diane Choinière

**Appuyée par** Mario Zanth

**ATTENDU QUE** le budget capital 2018 pour l'achat et l'installation des bandes de patinoires au parc de Hammond et au parc Laviolette est de 60 000\$; et

**ATTENDU QUE** les soumissions obtenues pour l'achat et l'installation des bandes de patinoires sont beaucoup plus élevées qu'anticipées dû à l'augmentation substantielle des prix des métaux; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil autorise le transfert de 25 000\$ des fonds de « du revenu différé des frais relatifs aux terrains à vocation de parc » vers le

budget d'achat et d'installation des bandes de patinoires du parc de Hammond et du parc Laviolette; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement 2018-148 pour autoriser le maire et la greffière à signer l'entente d'achat et d'installation de deux systèmes de bande de patinoires pour les parcs de Hammond et le parc Laviolette avec Permafib Inc. pour un montant total de 80 623.64\$, plus la TVH, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

### **11.3 Exception à la section 5.5. de la politique RH-HR 2016-11**

Le conseiller Michel Levert quitte son siège suite à sa déclaration d'intérêt pécuniaire.

#### **RÉSOLUTION 2018-254**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** André J. Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU** qu'une exception à l'article 5.5 de la politique RH-HR 2016-11 soit accordée, afin de permettre l'embauche d'une personne apparentée à un membre du conseil, soit Mélie Levert; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le salaire de Mélie Levert soit établi au niveau 1 de la Classe 16 de la grille salariale en vigueur des employés à temps partiel, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

Le conseiller Michel Levert retourne à son siège.

## **12. Règlements municipaux**

### **12.1 2018-141 - pour autoriser la signature d'un contrat d'une durée d'un an avec Ghyslain Lalonde Entreprise Inc. pour la location d'une niveleuse incluant un opérateur**

#### **RÉSOLUTION 2018-255**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Diane Choinière

**ATTENDU QUE** la location d'une niveleuse avec un opérateur est nécessaire afin de faire le déblaiement adéquat de la neige et l'entretien printanier des routes en gravier dans le secteur rural de la municipalité afin d'atteindre un niveau acceptable des routes;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal adopte le règlement 2018-141 pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat d'une durée d'un (1) an avec Ghyslain Lalonde Entreprise Inc. pour la location d'une niveleuse incluant un (1) opérateur pour effectuer le déblaiement de la neige des routes en gravier dans le secteur rural de la municipalité ainsi que l'entretien printanier de ces mêmes routes pour une somme de \$186.95 de l'heure.

**ADOPTÉE**

**12.2 2018-147 - Modification au règlement zonage – 2164 Landry**

**RÉSOLUTION 2018-256**

**Proposée par** Diane Choinière

**Appuyée par** Carl Grimard

**ATTENDU QUE** le département d'infrastructure et aménagement du territoire a recommandé au comité d'aménagement l'approbation de l'amendement au règlement de zonage pour la parcelle détachée du morcellement B-CR-009-2018 (partie du 2164 chemin Landry) de, « Zone rurale (RU) » à « Zone résidentielle rurale (RR) », mais n'a pas recommandé la réduction de la distance minimale de séparation (DMS I);

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le règlement 2018-147 concernant l'amendement au règlement de zonage pour la parcelle détachée du morcellement B-CR-009-2018 (partie du 2164 chemin Landry) de, « Zone rurale (RU) » à « Zone résidentielle rurale – exception 6 (RR-6) », afin d'approuver une réduction au DMS I à 60 mètres, tel que recommandé par le comité d'aménagement.

**ADOPTÉE**

**13. Règlement de confirmation**

**RÉSOLUTION 2018-257**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Diane Choinière

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le règlement no. 2018-149, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 5 novembre 2018, soit adopté.

**ADOPTÉE**

#### **14. Ajournement**

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h53.

---

Guy Desjardins, maire

---

Maryse St-Pierre, greffière adjointe